



## Challenge

# Courons Autourdu Pays de SaintOmer

### REGLEMENT

#### Article 1er : courses retenues

Le Challenge CAPSO 2018 regroupe les différentes organisations des courses à pied sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer.

La course retenue sera celle du 10 km.

La catégorie retenue pour le classement final du challenge 2018 est celle du coureur au 1<sup>er</sup> Novembre 2017.

En 2018, les courses organisées sont les suivantes :

<b>AIRE SUR LA LYS :</b>	11 Mars	La Ballastière
<b>WARDREQUES :</b>	25 Mars	Les Foulées Wardrecquoises
<b>ARQUES :</b>	<b>Annulée</b>	La course des Fontinettes
<b>TOURNEHEM :</b>	28 Avril	La Sarrazine
<b>EPERLEQUES :</b>	10 Mai	Boucles Eperlecquoises
<b>BLENDECQUES :</b>	13 Mai	Course des châteaux
<b>ARQUES/ BLENDECQUES</b>	3 Juin	10 km Arc International
<b>HOULLE :</b>	9 Juin	Les 10 kms de Houlle
<b>RINCO :</b>	17 Juin	Les Foulées de la Lys
<b>SAINT MARTIN AU LAERT :</b>	24 Juin	Les Foulées du Nard
<b>ECQUES :</b>	14 Juillet	Les Foulées Ecquoises
<b>EPERLEQUES :</b>	5Aout	Les Foulées Eperlecquoises
<b>AIRE SUR LA LYS :</b>	2 Septembre	Course de l'andouille
<b>TATINGHEM :</b>	9 Septembre	Les Foulées Tatinghémouises
<b>SAINT OMER :</b>	7 Octobre	Course du Marais

### **Article 2ème : les participants**

Le Challenge est ouvert à tous les coureurs masculins ou féminins à partir de la catégorie "cadet"(ttes).

Chaque participant sera tenu de respecter le règlement des courses auxquelles il participera.

Même si cela n'est pas indiqué dans le règlement particulier des courses, tout accompagnement "vélo" est interdit. Les signaleurs auront le pouvoir de disqualifier un coureur accompagné.

### **Article 3ème : Attribution des points**

Pour chaque épreuve tous les coureurs se verront attribuer un nombre de points.

Les points seront dégressifs par rapport à sa place d'arrivée.

Le premier de la course se verra attribuer 1.000 points, le deuxième 999, le troisième 998 et ainsi de suite.

Pour celles et ceux qui auront fait plus de 11 courses du challenge, il sera retenu les 11 meilleurs résultats

### **Article 4ème : Récompenses**

Tout coureur présent Lors de la remise des récompenses se verra attribuer un lot souvenir.

Par ailleurs des récompenses (bons d'achat) seront attribuées aux 15 premières et aux 15 premiers du classement général toutes catégories confondues ainsi qu'au moins aux trois premiers et aux trois premières de chacune des catégories (cadet à V5) sous réserve d'une participation à au moins 3 courses du Challenge.

En fonction des catégories, du nombre de courses effectuées, et des bons d'achat disponibles, le nombre de coureurs récompensés pourra être supérieur.

Il n'y aura pas de cumul de lots.

Si le montant du lot au classement général est inférieur au lot attribué dans la catégorie, le coureur se verra attribuer le lot de sa catégorie.

La présence du coureur est indispensable lors de la remise des récompenses sauf cas de force majeure.

### **Article 5ème : remise des résultats**

Tout organisateur s'engage à remettre à Jean-François REBENA les résultats de sa course dans les meilleurs délais sous format GMCAP.

Jean-François REBENA enverra une fois par mois les classements aux organisateurs des différentes courses du Challenge CAPSO

Tout organisateur d'une course du Challenge s'engage à afficher le dernier classement adressé par Jean-François REBENA.

**Article 6ème : contestations**

Tout coureur qui estime son classement erroné devra contacter soit l'organisateur de la course en question, soit directement Jean-François REBENA.

**Article 7ème : date de remise des récompenses**

La date de remise des récompenses du challenge CAPSO aura lieu à Wardrecques salle des sports le 8 Décembre 2018 à 16 h

Reglement conforme jusque fin décembre 2018